

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE DU 13/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Date de la convocation : 09/02/2023		
Nombre de conseillers en exercice : 23		
Secrétaire de séance : Sonia DANGLE, conseillère municipale		
Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB		
MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
Arthur SWORTFIGUER	X	Jean-Noël CHAPPUIS
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU	X	
Daniel BOULAY	X	Pierre HERRAIZ
Pierre LEVAVASSEUR		
Claudie NUNES	X	Isabelle JALLAIS-GUILLET
Christelle GAGNEUX	X	
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
Violaine COROLLER		
Jamal IDZIM		
Matthieu LACOTTE		
Patrice COUV RAT	X	Sylvie FAILLAUFAIX
Sylvie FAILLAUFAIX		

☞ Validation du procès-verbal du 23/01/2023. Pas d'observations.

Numéro de délibération : 2023-13	Objet : Ouverture de crédits
--	-------------------------------------

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal l'article L1612-61 du code général des collectivités territoriales qui permet avant le vote du budget de l'année en cours d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il propose donc l'ouverture des crédits suivants :

Opération	Article	Objet	Montant	Observations
00125	2188	Epandeur sable et sel	950€	
00124	2183	Acquisition imprimante	350€	
00125	2188	Bâton télescopique pour Police Municipale	276€	
00127	2315	Travaux de voirie Rue du Charbonnier	20 000€	
00735	2315	Rénovation thermique	220 000€	
00128	2121	Plantations	1 000€	

Délibération approuvée à l'unanimité	X	Délibération rejetée
--------------------------------------	----------	----------------------

Pierre HERRAIZ rappelle les opérations relatives à la rénovation thermique : isolation aile A et B, isolation des combles de la mairie, changement d'ampoule par des LED, installation d'une VMC à l'école élémentaire, installation de rideaux occultants...

Patrick MARTEAU apporte des précisions sur les travaux de voirie rue du Charbonnier, à savoir : réfection en profondeur (pour une meilleure stabilité) de la chaussée sur 25 à 30 mètres afin de corriger la dangerosité des nids de poules pour les cyclistes. Des potelets seront installés dans le virage afin d'éviter aux camions et voitures de rogner sur la bâche posée pour la plantation des végétaux.

Bien que l'achat d'un épandeur sable et sel ne soit pas une urgence, c'est l'opportunité de l'acquisition d'une occasion à moindre frais, qui provoque l'achat.

Numéro de délibération :
2023-14

Objet : Salon du livre jeunesse
Contrat de partenariat avec la société ARTS GRAPHIQUES

Madame Isabelle JALLAIS-GUILLET, maire-adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal l'organisation par la commune du salon du livre jeunesse « Délires de Lire » prévu du 22 au 26 mars 2023 et précise que l'exposition du parrain, Frédéric Pillot est mis à disposition par la société ARTS GRAPHIQUES, spécialisée en vente et exposition d'œuvres originales artistiques et culturelles située à Paris (75001).

La société ARTS GRAPHIQUES s'engage à fournir et à mettre à disposition de la mairie un ensemble de 32 œuvres originales de l'illustrateur Frédéric Pillot. Cette mise à disposition sera accordée pour une durée de **2 mois, du 14 février au 14 avril 2023** afin de permettre à la mairie de procéder à la récupération et au retour des originaux :

- cheminement des œuvres jusqu'au premier lieu d'exposition (14 février) : Maison de la BD, 3 rue de Jacobins, BP 70239, 41006 Blois - Exposition des œuvres du 7 au 22 mars 2023

- cheminement des œuvres jusqu'au second lieu d'exposition (23 mars 2023) : salon du livre jeunesse, salle d'évolution, 7 c rue Gérard Dubois, 41350 Saint-Gervais-la-Forêt – Exposition des œuvres du 23 au 26 mars 2023

- cheminement des œuvres vers le lieu de stockage (27 mars 2023) : Maison de la BD, 3 rue de Jacobins, BP 70239, 41006 Blois – Stockage du 27 au 14 avril 2023.

- le rapatriement des œuvres à la galerie (14 avril 2023)

A compter de la date de remise à disposition des œuvres et jusqu'à la date de la fin de l'exposition et de restitution des œuvres, la totalité des originaux prêtés par la société sera garantie par un contrat d'assurance multirisque auprès de la compagnie d'assurance de la mairie garantissant le remboursement de toute planche ou dessin détérioré ou disparu.

La mairie s'engage à prévoir le matériel nécessaire pour protéger et transporter les œuvres prêtées.

Afin de contractualiser cet engagement, Madame Isabelle JALLAIS-GUILLET propose la signature d'un contrat de partenariat pour l'exposition d'œuvres originales selon le modèle ci-joint.

 Cf annexe en PJ

Délibération approuvée à l'unanimité	X	Délibération rejetée
--------------------------------------	----------	----------------------

Isabelle JALLAIS GUILLET précise à l'ensemble des membres du conseil que la réunion de présentation aux bénévoles du salon du livre se tiendra salle des mariages, le 18 mars prochain.

Un appel aux volontaires pour la manifestation en question est faite.

En attendant les invitations qui sont en cours d'impression, Isabelle JALLAIS GUILLET rappelle également le vernissage de l'exposition à la maison de la BD, le 07 mars à 18h30.

Questions diverses :

Le prochain conseil municipal aura lieu le 20 mars 2023.

Patrick MARTEAU :

- **Exploitation de la Maison [REDACTED] :**
Description des pièces disponibles dans la maison.
Il est envisagé de mettre les locaux à disposition du salon du livre et de l'association des parents d'élèves.
La salle à manger/séjour pourra être exploitée comme salle de réunions par ces derniers.
Après la réalisation d'une chape en béton et la mise en conformité du système électrique ; une partie du sous-sol pourra être mis à disposition de l'association « courir à St Gervais » qui actuellement, occupe plusieurs locaux (garage de l'ancienne poste et l'appartement situé au-dessus de l'école élémentaire).
Changement de la porte du garage.
Aménagement du jardin : espace de vie non-fumeur avec air de pique-nique, lieu d'attente pour les parents à la sortie des écoles.
Les travaux d'embellissement se feront en interne.
Cet aménagement permet de ne pas construire les box prévus en dépenses d'investissement.
Pour répondre à Françoise BAILLY s'interrogeant sur l'embellissement de la maison, Pierre HERRAIZ précise que cette exploitation entraîne des frais de fonctionnement. A quoi, Patrick MARTEAU souligne que des frais seront réduits sur les locaux actuellement utilisés.
En réponse à Françoise BAILLY, il est précisé que le garage, occupé actuellement par « courir à St Gervais » sera ensuite vendu.
- **Travaux du bas de la route Nationale jusqu'à la digue :**
Travaux réalisés par Agglopolys dans le cadre du réaménagement de la Bouillie.
Réalisation de 2 pistes cyclables.
Travaux débutant en juin pour une durée de 10 à 14 mois, stoppés pour les vacances d'été (travaux pont Charles de Gaulle).
A partir de la semaine prochaine et jusqu'à fin mai : remplacement des canalisations d'eau (condamnation des 2 existantes et installation d'1 plus volumineuse au niveau des commerces à gauche en allant sur Blois).
 - ➔ Lundi 20 et mardi 21/02 : installation des entreprises sur le parking bas de « ma campagne » (à confirmer)
 - ➔ Mercredi 22/02 : début du rabotage de la rue.

Elagage prévu pour faciliter les travaux.

Agglopolys s'est rapproché des commerçants concernés (courrier).

La commune va procéder à une communication pour l'ensemble des usagers, via les voies de communication habituelles.

Sauf cas exceptionnel, il n'est pas prévu de modification de la circulation. Toutefois, la bande cyclable en allant sur Blois sera condamnée.

Quelques coupures d'eau peuvent être envisagées.

Une régularisation des acquisitions foncières est à prévoir.

Mireille DUFAU :

- *Suite à l'exposition de l'école du paysage ; pertinence de s'interroger sur l'aménagement du quartier de l'Aubépin.*

L'intégration des risques incendies dans les années à venir est intéressante.

Catherine BONY souligne que des compétences particulières sont nécessaires pour l'analyse des suggestions faites par l'école du paysage.

Il est également précisé que toutes modifications de l'aménagement de la ZAC de l'Aubépin peuvent bouleverser l'équilibre économique de la concession avec l'aménageur.

L'exposition en question sera transmise prochainement par l'école du paysage.

En attendant Catherine BONY met à disposition des intéressés une clef USB où sont stockés les documents présentés.

Sonia DANGLE :

- *Relevé des compteurs d'eau.*

Le courrier transmis par le cycle de l'eau d'Agglopolys ne précise pas qu'il n'est pas nécessaire à l'utilisateur d'être présent si le compteur est placé à l'extérieur.

Jean-Noël CHAPPUIS précise qu'un courrier co-signé entre le président d'Agglopolys et lui-même informera les usagers du changement de compteurs par d'autres permettant le télé-relevage.

Séance levée à 20h00

Signature du président de séance,

Le maire, Jean-Noël CHAPPUIS

Signature du secrétaire de séance,

la conseillère municipale, Sonia DANGLE